

Fiche : Inégalités hommes/ femmes par rapport à la retraite

Gisèle Cailloux

1. Inégalités entre les hommes et les femmes

La retraite des femmes au titre des droits directs représentée en moyenne 45 % de celle des hommes.

En 2004 elle était de 1535€ pour les hommes et de 692€ pour les femmes.

A cela deux raisons :

- *Des carrières plus courtes*

En 2001, la durée moyenne de cotisation des hommes était de 42,25 ans contre 29,75 ans pour les femmes. Cette différence tend à se réduire. Le différentiel d'activité qui était de 27 points au début des années 80 n'est plus que de 13 points en 2002

Si l'on ne considère que les retraités ayant une carrière complète, ce qui isole l'effet carrière courte, l'écart entre les droits directs hommes/femmes est de 36 % avec une retraite de 1603 € pour les hommes et 1027 € pour les femmes.

- *Des rémunération plus faibles*

Les salaires des femmes à temps complet sont inférieurs de 20 % à ceux des hommes (l'écart était de 36 % en 1960). Tandis que 30 % des femmes travaillent à temps partiel contre 5 % des hommes. Ce travail à temps partiel est très souvent imposé.

Projections du rapport entre les retraites hommes/retraite femmes, pour la tranche des 65/69 ans, acquises en droit direct :

2001 : 48 %

2020 : 66 %

2040 : 71 %

Les inégalités ont de bons jours devant elles (1).

Pour pouvoir obtenir une pension plus importante, les femmes liquident leur retraite plus tard que les hommes : ainsi les femmes de la génération 1934 ont liquidé leur retraite à 61,3 ans contre 59,2 ans pour les hommes ! Il s'agit de l'âge de liquidation de la retraite, à ne pas confondre avec l'âge de cessation d'activité. En effet, les 2/3 des salariés ne sont plus en activité à 60 ans pour des raisons diverses : chômage, préretraite...

Là aussi les femmes sont en moins bonne situation que les hommes : si 32 % des hommes, contre 21 % des femmes, passent par la préretraite, par contre, 18 % de ces dernières terminent au chômage contre 13 % des hommes.

L'espérance de vie à la retraite, est plus importante pour les femmes : 24,5 ans en 2000 contre 18,2 ans pour les hommes, en raison de la différence de longévité.

(1) Ces inégalités pourraient se renforcer avec les effets de la crise et la montée du chômage. En effet, les femmes occupent beaucoup plus les emplois précaires (stages, contrats aidés, CDD) et elles sont plus touchées par le chômage. Le taux d'activité des femmes est en hausse mais elles occupent (en 2002) 83% des emplois à temps partiel souvent contraint ce qui tend à faire repartir à la hausse les écarts de salaire hommes femmes. Ces trimestres sont validés au même titre que le travail à plein temps, ils représentent moins de 40% du salaire plein temps au Smic, tandis que le passage des 10 au 25 meilleures années va peser lourd dans le calcul de la retraite de base pour les femmes. Près de 1/3 des femmes sont d'ailleurs à temps partiel entre 50 et 59 ans (contre 5% des hommes) donc les années qui précèdent la retraite !

Fiche : Inégalités d'espérance de vie en bonne santé entre les ouvriers et cadres supérieurs

Gisèle Cailloux

Les conditions de travail et de vie sont évidemment à l'origine à la fois d'une différence d'espérance de vie, notamment sans incapacité, entre les ouvriers et les cadres.

Pour une période couvrant les années 1982 à 1996, l'espérance de vie à 60 ans est respectivement de 26 ans et 22,5 ans pour les femmes et les hommes cadres alors qu'elle est de 22 et 16 ans pour les femmes et les hommes ouvriers non qualifiés (1).

La pénibilité au travail joue sur l'espérance de vie, sur le vieillissement tout en étant source de souffrances.

Les critères de pénibilité :

- Les efforts physiques (port de charge), les contraintes posturales, les contraintes physiques (fortes températures, vibrations), l'exposition au bruit, le travail à la chaîne, les contraintes articulaires, le travail de nuit... sont les critères qui reviennent le plus souvent.

- 10% des cadres s'estiment soumis à 3 critères de pénibilité contre 80% des ouvriers

- 1,6% des cadres s'estiment soumis à 6 critères ou plus contre 38% des ouvriers.

- Outre la pénibilité au travail, s'ajoutent les risques environnementaux dont les conséquences peuvent intervenir bien après la cessation d'activité (maladies professionnelles telles que le cancer de l'amiante).

- A 35 ans, l'espérance de vie est de 47 ans pour les cadres (82 ans) et de 41 ans pour les ouvriers (76 ans). Mais l'espérance de vie sans incapacité est de 34 ans pour les cadres (69 ans + 13ans d'incapacité) et de 24 ans (59 ans + 17ans d'incapacité) pour les ouvriers (2).

Cette étude est corroborée par celle de « Médecine/sciences » 2000 (3).

En 1991, l'espérance de vie à 60 ans pour les cadres est de 21,1 ans (81,1 ans) contre 18 ans pour les ouvriers (78 ans).

Sans incapacité, elle est de 17 ans pour les cadres (77 ans + 4,1 ans d'incapacité) et de 12,8 ans pour les ouvriers (72,8 ans + 5,3 ans d'incapacité).

Les auteurs de cette dernière étude concluent : « ...il y a un cumul des inégalités de mortalité et de santé ; le groupe des ouvriers a l'espérance de vie et l'espérance de vie sans incapacité la plus courte, mais aussi l'espérance de vie avec incapacité la plus longue. »

(1) Les études de l'INSEE

(2) Une étude de l'Institut National d'études démographiques

(3) Inégalités sociales d'espérance de vie sans incapacité en France : résultats et points de méthodologie E Cambois et JM Robine n°11 vol 16 2000